



Association Amandine
CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

FORMULAIRE ADHESION 2018

L'association « Amandine Contre La Mucoviscidose », est une association loi 1901, elle a pour but de lutter contre la Mucoviscidose, maladie génétique, par diverses actions : de promouvoir toutes activités, ventes et manifestations pour récolter des fonds et des dons ; d'organiser le 6^{ème} troc moto qui devient le Festitroc'n'mob qui aura lieu le **6 MAI 2018** à **BEZE**, le 13^{ème} rallye moto « Amandine contre la Mucoviscidose » en Côte d'Or qui aura lieu le **23 SEPTEMBRE 2018**

L'association organisera ou participera à des manifestations publiques (animations, sorties publiques, conférences...) ainsi que toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet.

L'association Amandine Contre la Mucoviscidose reversera ses fonds et ses bénéfices sous forme de dons à un ou plusieurs organismes d'aide à la recherche contre la Mucoviscidose.

Actuellement Valérie MAREY en est la présidente, Anne MAREY la vice-présidente, Annie MAREY et Eliane RIVIERE les trésorières, le secrétariat est assuré Marie Christine CHAIGNET, Mylène FUSIER et Johanna LEMOINE chargées de communication, Fabien LEMOINE responsable sécurité et réglementation Eric GERMANN responsable logistique et événements

Elle répond au besoin de bon nombre de personnes souhaitant une organisation reconnue et officielle animée par un groupe de bénévoles enthousiastes.

Depuis 2010 nous avons reversés 152 050 € au CNRS de POITIERS au service du professeur BECQ pour ses recherches contre la mucoviscidose se détaillant comme suit : en 2010 - 14 700 € ; en 2011 - 12 700 € ; en 2012 - 19 000 € ; en 2013 - 22 000 € ; en 2014 - 23 550 € ; en 2015 - 23 000 € ; en 2016 - 18 500 € ; en 2017 - 18 650 €

Vous voulez faire partie de notre association et contribuer à développer nos actions, rien de plus simple...

Utiliser le bulletin d'adhésion ci-dessous et renvoyer le à :
Association Amandine contre la Mucoviscidose
BAT B – 22 BIS RUE DR CALMETTE 21000 DIJON

Les statuts, le règlement intérieur et le compte-rendu d'assemblée sont consultables à la demande.

Le montant de la cotisation **2018** est fixé à **15 euros** par adhérent (personnes physiques ou morale) et **5 euros** pour les mineurs (avec signature des parents). Ce montant permet l'envoi des courriers divers, de la réalisation d'affiches, d'imprimés... et de la maintenance du site Internet.

Une fois votre adhésion acceptée, vous pourrez recevoir une carte de membre ainsi qu'un reçu de cotisation (mais seulement envoyés par mail **sur simple demande**).

Demande d'adhésion 2018 Association Amandine contre la Mucoviscidose

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____ CODE POSTAL _____ VILLE _____

Adresse e-mail (impératif) _____

Date : A _____ le _____ Total du règlement _____ €

Signature _____ Chèque Espèces

Chèque à l'ordre de : **ASSOCIATION AMANDINE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE** à envoyer **ASSOCIATION AMANDINE 22 BIS RUE DR CALMETTE 21000 DIJON**